

29 JUIL. 2020

RECEPISSE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUILLET 2020**

**2020-68 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTOISE AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE LA CITE SCOLAIRE SAINT-
ÉXUPÉRY DE BOURG-SAINT-AURICE (ORGANISME EXTERIEUR).**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT,
Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

2020-68 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE LA CITE SCOLAIRE SAINT-ÉXUPÉRY DE BOURG-SAINT-MAURICE (ORGANISME EXTERIEUR).

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU les statuts du collège Saint-Exupéry de Bourg-Saint-Maurice ;

VU le courrier du collège Saint-Exupéry de Bourg-Saint-Maurice) en date du jeudi 2 juin 2020 :

Considérant que le collège Saint-Exupéry de Bourg-Saint-Maurice prévoit que :

- le nombre de membres au sein du conseil d'administration est à **deux membres** pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

VU l'avis du Bureau Communautaire réuni le 22 juillet 2020 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au sein du conseil d'administration du collège Saint-Exupéry de Bourg-Saint-Maurice, les Conseillers Communautaires suivants pour la durée du mandat électoral 2020-2026 :

Collège de cité scolaire Saint-Exupéry		
<i>Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration :</i>	Nom du titulaire :	Nom du suppléant :
	Laurence REGNIER	Cécile UTILE-GRAND

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE